

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ - Publiée le mardi 26 Novembre 2019 - Formation professionnelle
DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES : DROIT ET MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Véritable enjeu au sein des entreprises et des entités publiques, la protection et le management des données à caractère personnel est un secteur professionnel en plein essor. Depuis l'entrée en application du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), en mai 2018, le nombre d'offres d'emploi et les demandes d'expertises ne cessent d'augmenter.

Désormais de nombreux organismes ont l'obligation de désigner un DPO (Délégué à la protection des données - Data Protection Officer).

Acteur clé de la conformité au RGPD, le DPO doit posséder des connaissances spécifiques en droit et des compétences en matière de protection et de management de la sécurité des données. Réel chef d'orchestre, il exerce une mission d'information, de conseil et de mise en place de stratégies de sécurité et de protection des données sensibles des institutions publiques et des entreprises privées.

Le DPO assure une mission de veille juridique et réglementaire sur les aspects liés à la sécurité des données numériques. Le DPO est également chargé de coopérer avec la CNIL et d'être le point de contact de celle-ci.

Le diplôme d'université (DU) Délégué à la protection des données (DPO) : droit et management de la sécurité des données est une formation pluridisciplinaire de type métiers qui permet d'acquérir les compétences et l'expertise nécessaires au management de la sécurité des données en général et à l'exercice de la fonction de DPO en particulier.

Le programme vise à former des professionnels capables de développer et piloter une stratégie de sécurisation des données sensibles des entreprises privées et publiques, avec une meilleure prise en compte de la protection des données, dès la conception des systèmes (Privacy by Design et Privacy by Default).

Cette formation s'adresse aux professionnels souhaitant exercer le métier de DPO au sein d'un organisme public ou privé, à toute personne confrontée aux problématiques liées au RGPD (mise en place, conformité, etc.) et aux stratégies de sécurisation des données sensibles et aux étudiants (disposant d'une licence universitaire ou diplôme équivalent) désirant s'orienter vers le métier de DPO ou cherchant à acquérir des compétences complémentaires à leur parcours universitaire.

Il est possible de suivre ce diplôme d'université en formation initiale ou en formation continue

Prérequis : Le suivi de cette formation ne nécessite pas des compétences particulières en droit ou en nouvelles technologies. Un intérêt pour les questions (juridiques, économiques, techniques) touchant au domaine de la protection des données en général et à celui de la protection des données à caractère personnel en particulier est nécessaire.

Calendrier universitaire : La formation se déroule du 22 janvier 2020 au 26 juin 2020, à raison de 2,5 jours par mois, soit 110 heures de formation. Ce rythme permet de continuer à exercer une activité professionnelle à temps complet. Les cours ont lieu à la Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier.

En savoir plus sur le diplôme d'université Délégué à la protection des données (DPO) : droit et management de la sécurité des données [sur du-montpellier.fr](http://du-montpellier.fr)

de la sécurité des données est une formation pluridisciplinaire de type métiers avec une dimension à la fois juridique, managériale, économique et technique. Elle permet d'acquérir les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires à l'exercice de la fonction de DPO, à la mise en conformité d'un organisme au RGPD et à la mise en oeuvre et au pilotage d'une stratégie globale de protection des données sensibles.